

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN MARS, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 15 mars 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BELVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, David BURLLOT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*suppléante de Joël LUCIENNE, absent*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Catherine TIENGOU (*suppléante de Renaud Le Berre, absent*), Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID a donné pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Laurence URVOY a donné pouvoir à Camille CAURET
- Yvon BERHAULT, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Camille CAURET

**Délibération n°2023-032**

Membres en exercice : 69 Présents : 61

Absents : 8

Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GENERALES  
ADHESION A DES ASSOCIATIONS DES 2023**

Lamballe Terre & Mer souhaite adhérer à de nouvelles structures :

- Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI)  
L'ACPUSI est une association loi 1901 montée par Chartres Métropoles, à laquelle adhèrent des collectivités utilisatrices des outils CIRIL (RH, Finances, Enfance, etc). Les objectifs sont de :
  - Participer à des forums d'échange sur les difficultés rencontrées au quotidien dans l'usage des outils

- Faire remonter directement à l'éditeur, qui participe activement à l'association, les difficultés récurrentes, les améliorations nécessaires
- Demander à l'éditeur de nouvelles fonctionnalités
- Bénéficier d'information en amont des changements applicatifs
- Participer à la validation de certaines évolutions

Cette adhésion rentre essentiellement dans le cadre de l'usage de CIVIL Net Enfance par Lamballe Terre & Mer et de nombreuses difficultés rencontrées. C'est un moyen de mieux se faire entendre. La cotisation annuelle est établie selon la strate de population du type de structure, précisé au règlement intérieur.

Pour information – Cotisation 2023 : 680 €

#### RESAH

Le Resah est un groupement d'intérêt public (GIP), dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif.

Créé en 2007 pour appuyer la mutualisation des achats hospitaliers pour la région Ile-de-France, le Resah a ouvert l'accès à ses marchés au territoire national en 2016. Il est ainsi devenu l'un des opérateurs majeurs du secteur. Il collabore avec plus de 1 700 établissements du secteur sanitaire, médico-social et social en France et plus de 700 fournisseurs.

Son offre est aujourd'hui ouverte aux Intercommunalités et aux collectivités locales pour certains marchés. Les marchés susceptibles d'intéresser Lamballe Terre & Mer sont, en priorité, l'informatique (lots sur la fourniture de matériels : PC, portables) correspondant à ses besoins à des tarifs très concurrentiels. Cette adhésion permet à Lamballe Terre & Mer d'éviter de lancer un marché. Cette adhésion permettrait, également, d'avoir accès à d'autres secteurs : bâtiment, énergie, services généraux, etc. L'offre évolue avec le temps.

Le principe de fonctionnement est une adhésion annuelle au GIP, puis une adhésion supplémentaire par marché, avec possibilité de former un groupement de commande (pour les services mutualisés par exemple) avec la Ville et le CIAS.

Pour information – Adhésion 2023 : 600 €

Au regard de l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 mars 2023,

#### Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'adhésion de Lamballe Terre & Mer à compter de 2023,
  - A l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI)
  - Au GIP RESAH
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

#### **POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

24 MAR. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

24 MAR. 2023

De la publication le

24 MAR. 2023

Pour le Président,

Par délégué,

Directrice Générale Adjointe des Services,  
Anne-Claire GUILLET